



La lettre électronique de RESO Octobre 2004

Chers amis,

Le 9 octobre dernier ont eu lieu les « 2^{ème} vendémiaires de Résistance Sociale ». La qualité des interventions et les plus de 160 personnes qui sont venues y assister, ont fait de cette journée une journée réussie. Dans quelques temps la retranscription des interventions sera disponible. Ces Vendémiaires ont été pour nous l'occasion de croiser les points de vue des forces de progrès qu'elles soient syndicales, politiques ou associatives.

N'hésitez pas à consulter notre site <http://membres.lycos.fr/resistancesociale>.

Si vous souhaitez recevoir un ou plusieurs exemplaires de notre journal n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous écrivant à : resistance.sociale@laposte.net.

Et envoyez-nous vos réactions et articles ils seront tous les bienvenus !

En vous souhaitant bonne lecture,

Salut et Fraternité !

Marinette BACHE,
Présidente de Résistance sociale

Pour toute correspondance : resistance.sociale@laposte.net

Notre site : <http://membres.lycos.fr/resistancesociale>

Attention pour cette adresse ne pas mettre www

Téléphone : 06 74 79 05 10

Adhésion + abonnement au journal: 15€

Abonnement journal 12 numéros : 5 €

Adresse postale : RESO - 5 place Georges Brassens – 78260 ACHERES

I. Le Medef en avait rêvé, Raffarin a voulu le faire... mais ça n'a pas marché

Votre entreprise va bien, votre travail vous plaît, votre patron est sympa, les actionnaires sont pourtant mécontents, ... attention vous allez peut-être être licencié !

Dans le texte initial sur la cohésion sociale, si vous refusiez d' être muté à 300 kilomètres ou si vous n' acceptiez pas une baisse de salaire de 100€,vo us auriez pu avoir toutes les chances d' être licencié.Voilà ce sur quoi aurait pu déboucher l' avant-projet de loi sur les restructurations élaboré par le gouvernement. Le ministre délégué aux Relations du travail, Gérard Larcher, a pris le pouls des syndicats et du patronat sur son texte, qui modifiait substantiellement les règles du licenciement économique et renforçait le reclassement des salariés.

Le gouvernement voulait aller vite : le texte législatif devait être soumis d' ici à la fin du mois au Parlement, mais le Ministre a dû revoir sa copie, car fort heureusement la grogne syndicale avait enfler. Tous y voyait à juste titre « une copie conforme des propositions du Medef » à l' origine de l' échec des négociations sur ce sujet ultrasensible au bout de dix-huit mois. Et déjà le syndicat des cadres CFE-CGC sonnait la charge appelant « à la mobilisation de toutes les organisations syndicales pour faire front » tandis que la CGT accusait le gouvernement de vouloir « banaliser les suppressions d' emplois »

Le gouvernement offrait à nos employeurs le droit de licencier avec plus de facilité : dans l' article C, « accompagnement des mutations économiques et des restructurations », le gouvernement introduit dans la définition du licenciement économique deux nouvelles notions. La première indique qu' un licenciement économique peut être invoqué au nom de la « sauvegarde de la compétitivité de l' entreprise ». En clair, une entreprise, même si elle se porte bien, peut, si les actionnaires estiment que le taux de rentabilité des actions n' est pas suffisant, invoquer la « sauvegarde de la compétitivité ». Même chose si une entreprise estime que la baisse de ses marges peut entraver sa bonne santé financière. Autre changement notable, « constitue un licenciement pour motif économique » le refus du salarié « d' une modification d' un élément essentiel du contrat de travail ». Exemple : un mutation, une baisse de salaire, un changement de poste avec baisse de qualification...

Et pendant ce temps-là ils privaient les salariés...En effet, jusqu' à présent les syndicats et les salariés disposaient du temps qu' ils voulaient pour saisir le juge en cas de non-respect des engagements pris par l' employeur (reclassement, priorité de réembauche...) via son plan. Le texte initial réduisait à six mois cette possibilité. Ce qui signifie qu' un salarié qui n' aurait pas eu de proposition sérieuse de reclassement a bout d' un an ne pourrait plus se retourner contre l' employeur. Par ailleurs, le représentants du personnel n' avaient plus que huit jours pour faire l' ensemble des

démarches pour saisir le juge en cas d' irrégularité de la procédure de restructuration. Un délai qui laissait très peu de temps pour réunir le CE, trouver un avocat, décrocher une date au tribunal... Un exemple : aujourd' hui dans une grande entreprise, il faut déjà huit jours pour convoquer le comité central d' entreprise qui pourrait décider d' un t recours.

Et ce n'est pas tout.....Vers la fin des réintégrations judiciaires : aujourd' hui, lorsqu' un plan social était déclaré nul, l' entreprise se voyait obligée par le juge de réintégrer ses salariés visés par les licenciements. Le texte prévoyait de soumettre ce retour dans l' entreprise « au double accord des intéressés et de l' employeur ». Ce qui signifie, en clair, que l' employeur pourra dorénavant dire non.

Mais dans un moment d'égarement, ou de faiblesse...

Il était prévu d' accorder une prime aux salariés équivalente aux six derniers mois de salaire. Après avoir touché votre prime, il ne vous restaient que vos yeux pour pleurer.

Fort heureusement les syndicats se sont mis en colère..... Le MEDEF ne va pas être content ! Le recul du gouvernement sur plusieurs points du texte initial, comme la définition du licenciement économique et des délais de recours a en effet provoqué, on s' en serait douté, les foudres du Médef.

Le texte sur le licenciement économique a été entériné mercredi en Conseil des ministres et sera examiné au Parlement dans les prochaines semaines, mais sa mise en oeuvre restera pour partie subordonnée à des négociations avec les partenaires sociaux.

Le ministre de l' Emploi et de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a présenté le texte en Conseil des ministres, sous forme d' une lettre rectificative au projet de loi de programmation pour la cohésion sociale.

Le nouveau projet sera examiné au Sénat en séance publique à partir du 27 octobre jusque vers le 10 novembre, puis à l' Assemblée nationale. Or, certains syndicats craignent de voir réapparaître, par la voie d' amendements UMP, les points sur lesquels le gouvernement a reculé.

Si le texte est susceptible d' être amendé, il doit aussi être complété. C' est le cas en particulier concernant le nouveau droit, dans les entreprises de moins de 1.000 salariés, à une convention de reclassement personnalisé (CRP) prévoyant pendant huit mois des actions de formation et d' accompagnement pour les salariés licenciés économiques.

Plusieurs points de ce dispositif devront faire l' objet d' un accord négocié. Le ministre ainsi rappelé que les partenaires sociaux responsables de l' assurance chômage vont devoir négocier entre eux sur le sujet du financement, réparti entre l' Unedic, l' entreprise et l' Etat.

Reste aussi à déterminer le montant de l' allocation versée au titre de la CRP et la durée de l' indemnisation chômage à expiration de la CRP, un sujet dont M. Larcher a rappelé que les partenaires sociaux auraient à "débatre".

De même, une mission va être créée sur la création d' un "contrat local territorial" pour revitaliser les bassins d' emploi, qui sera semblé-il un contrat entre les partenaires sociaux et l' Etat auxquels participerons les élus.

Affaire à suivre.....

II - Les nouvelles du front social

A. Licenciements, délocalisations, ...

La cristallerie d'Arques supprime 2.700 postes

«ON SE CROYAIT invulnérable, la situation s' est dégradée plus vite que prévu. » Les salariés d' Arc International ont repris le travail à la cristallerie, abasourdis par l' annonce de la suppression de 2 659 postes entre 2005 et 2008. Le leader mondial des arts de la table, qui siège à Arques près de Saint-Omer, connaît de sérieuses difficultés depuis 2003 et doit diminuer ses effectifs de près de 30 % pour maintenir sa compétitivité.

Un plan étalé sur trois ans Victime de la concurrence des pays à bas coût de main-d' oeuvre, d' une pré du dollar défavorable et de la chute du marché du cristal, le premier employeur privé du Nord-Pas-de-Calais (10 700 salariés) veut néanmoins éviter tout licenciement : 1 700 départs en préretraite sont ainsi programmés d' ici à 2007, plus de 1 000 autres personnes bénéficieront de reclassements internes en maintenant, s' il le faut, des activités à perte. La réunion prévue le 15 octobre entre la direction et les syndicats s' annonce néanmoins houleuse. « L' entreprise n' a jamais licencié et elle est décidée à ne pas commencer, même si nous ne savons pas ce que nous réserve la conjoncture internationale », souligne Jacques Parissaux, directeur général du groupe. « Nous ne sommes pas vraiment rassurés », reconnaît Olivier Chedler, secrétaire du CE. Certains fous en fin de vie ne seront pas remplacés pour favoriser un développement dans les unités de production en Chine ou aux Emirats arabes unis. « C' est une délocalisation qui ne dit pas son nom ! », ajoute le délégué CGT. La verrerie cristallerie, fondée en 1825, est devenue un empire industriel familial qui produit chaque jour six millions d' articles (verres et vaisselle). Après des années de croissance, le groupe a essuyé l' an dernier des pertes de 32 millions d' euros. « Nous apprécions la méthode de la direction qui étale dans le temps son plan de restructuration, pas comme ces patrons voyous, admet Anne Catherine Delay, déléguée CFE CGC. Mais je suis sceptique pour le sort réservé à plus d' un millier de personnes. » **Les premières mesures de départs anticipés prendront effet en 2006.** Dans l' usine, aucun mouvement de grève n' est envisagé pour l' instant. « Ce n' est dans la mentalité des gens d' ici, confie un ancien ouvrier. Nous restons dans l' expectative. »

B. EN BREF, ...

OPEL : La reprise du travail a été votée hier à une grande majorité à Bochum, où les 9 700 salariés étaient en grève depuis six jours, après la menace de la maison mère General Motors de la suppression de 20 000 emplois en Europe, dont 10 000 en Allemagne, et la fermeture du site rhénan. Opel a fait un geste en promettant de rendre les suppressions d' emplois « socialement supportables ».

Le nombre d' offres d' emplois des cadres a progressé de 18 % sur la période comprise entre octobre 2003 et septembre 2004 par rapport à l' an passé.

Selon l'indicateur mensuel de l' Association pour l' emploi des cadres (Apec), les secteurs qui profitent sont essentiellement l' informatique et le marketing commercial alors que le tourisme et l' hôtellerie sont en recul.

Le ministre délégué aux PME, Christian Jacob, a dévoilé les orientations du futur projet de loi pour la transmission et le soutien aux PME. Ce projet qu' il souhaite voir voter début 2005 vise à renforcer la viabilité des entreprises nouvellement créées avec la création d' un fonds de garantie, donner un statut au conjoint collaborateur, accentuer l' aide à la transmission et à la reprise d' entreprise.

Le commissaire européen aux Affaires économiques, Joaquin Almunia, a affirmé que la croissance dans la zone euro en 2005 serait moindre que celle prévue précédemment par la Commission, et s' est dit « inquiet » de la flambée des cours du pétrole. Au printemps, Bruxelles prévoyait une croissance de 2,3 % l' an prochain dans la zone euro. De nouvelles prévisions seront publiées le 26 octobre

C. Un petit mot du budget...

Première partie du budget 2005 votée en commission des Finances

La commission des Finances de l' Assemblée a adopté dans la nuit de mercredi à jeudi la partie recettes du budget 2005, renonçant finalement à l' amendement voté en début d' examen qui excluait la résidence principale de l' assiette de l' IS (Impôt de solidarité sur la fortune), a-t-on appris de source parlementaire.

Cet amendement de Philippe Auberger (UMP) a été remplacé par une autre disposition, co-signée par M. Auberger, le rapporteur général du Budget Gilles Carrez (UMP) et le président de la commission des Finances Pierre Méhaignerie (UMP), qui porte de 20% à 30% l' abattement d' ISF pour la résidence principale.

Deux autres amendements sur l' ISF ont été adoptés. Le premier actualise le barème en fonction de l' inflation et l' autre restaure le système de plafonnement mis au point sous le gouvernement de Michel Rocard (1988-91) en prévoyant que le total des impositions ne pouvait excéder 85% du revenu annuel global d' un redevable.

Un autre amendement a été voté qui revient sur le transfert d' une partie du produit de la TIPP aux régions. Cette mesure, insérée dans le budget, tirait les conséquences de l' acte II de la décentralisation, voté le 30 juillet.

M. Carrez a proposé de reporter la discussion sur ces dispositions au débat sur le collectif budgétaire 2004, prévu en décembre. "Le processus qui doit conduire, à compter de 2007, à un droit de modulation des tarifs par les régions, est désormais clairement engagé, mais un certain nombre de précisions doivent être encore obtenues", précise l' exposé des motifs de son amendement.

III – Le p'tit mot de la trésorière

J' invite tous ceux qui le souhaitent à adhérer ou à renouveler leurs cotisations, ainsi, vous pourrez recevoir tous les documents publiés par RESO et participer activement à cette association, qui ne peut malheureusement pas vivre sans l'investissement humain et financier de chacun d'entre-nous. Le tarif de base est de 15 euros, mais je n' ai rien, bien sûr, contre ceux qui peuvent verser plus (chèque à l' ordre de RESO).

Merci à vous de faire cet effort,
Salut et Fraternité !
Béatrice DURAND
La trésorière.

✂-----

NOM : Prénom :
Adresse :

Tél. dom. : Tél. portable :
Courriel :

- Souhaite adhérer à RESO et verse la somme de(minimum 15 euros)
- Souhaite s'abonner au journal et verse la somme de 5 euros

Pour toute correspondance : resistance.sociale@laposte.net

Notre site : <http://membres.lycos.fr/resistancesociale> Attention pour cette adresse ne pas mettre www

Adresse postale : RESO - 5 place Georges Brassens – 78260 ACHERES